

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2008
COMPTE-RENDU

Le vingt neuf février à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 21 février 2007

Date d'affichage : 21 février 2007

Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Etaient présents : Mmes HAMON, HORELLOU, CAROFF, KERRIEN, QUEGUINER, QUIVIGER, GUENGANT, FAVREL, MM RICHARD, PERON, LE TRAON, LE SAOUT, GALLOU, CREACH, NICAR, DANIELOU, LE NOIR, GUYOMARCH, REUNGOAT, COJEAN.

Absents excusés : Madame BORGNE (procuration à Mr PERON)
Madame SOUARNEC (procuration à Mme HAMON)
Monsieur LE DLUZ (procuration à Mr LE NOIR)

A été élue secrétaire de séance : Madame HORELLOU

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2008 est adopté.

PRESENTATION DU PROJET DE PISTE CYCLABLE PAR LE C.M.J

Trois jeunes ont présenté leur projet de piste cyclable du bourg à la gare de Taulé. Ils ont mis l'accent sur les aspects de sécurité, développement durable et convivialité du projet.

Le C.M.J a lui-même engagé un certains nombre de démarches:

- Des courriers ont été adressés aux propriétaires en vue d'acquérir quelques morceaux de parcelles afin de construire le parcours de la piste cyclable.
- Des démarches d'estimation du projet par les services de la DDE (66 318 €) et d'une étude globale préalable pour l'ensemble de la commune (1 552,44 €) ont été faites..

1. TAUX D'IMPOSITION

Annie **HAMON** présente la proposition de la commission finances de maintenir les taux au même niveau que l'année précédente.

Le produit fiscal attendu est de 845 912,76 € et de 902 988,76 € avec la dotation de compensation de la taxe d'habitation (57 076 €) qui est pour l'instant la seule connue avec certitude (le budget est en effet voté un mois en avance).

Les taux sont de :

- Taxe d'habitation : 14,40 %
- Taxe sur le foncier bâti : 15,75 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 43,16 %

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE
--

2. TARIFS COMMUNAUX 2008

Annie **HAMON** donne lecture des différents tarifs communaux pour 2008 selon la proposition de la commission finances.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

3. TARIFS CLSH 2008

Hervé **RICHARD** présente le bilan 2007 du CLSH (ticket-jeunes, centre-aéré et garderie du mercredi). Le déficit global est de 20 956,95 €. Il est un peu plus important que l'année passée mais reste dans le cadre des objectifs fixés. Le nombre d'enfants pour un encadrant est légèrement dépassé, c'est ce qui coûte cher. Il faut donc un agent supplémentaire.

Les frais de personnel représentent 70 % des dépenses globales.

On constate par ailleurs une baisse de fréquentation des plus de 6 ans, essentiellement sur le ticket-jeunes (notamment les plus grands – collégiens – qui ne viennent plus sans doute intéressés par d'autres types d'activités).

Parallèlement, on note une hausse de fréquentation chez les moins de 6 ans, ce qui est de bonne augure pour les objectifs à atteindre dans le cadre du contrat enfance-jeunesse de la CAF.

La majoration de 1 € pour les enfants des communes extérieures est supprimée. Ces inscriptions prennent une part importante pour le CLSH et représentent près d'un tiers des inscriptions totales.

Dans un souci d'alignement des tarifs sur les centres voisins – Carantec notamment -, une tranche supplémentaire de Q.F est créée (60 % des familles se situant dans les deux dernières tranches). Les tarifs des autres tranches sont légèrement diminués (*voir tableau des tarifs 2008*). En faisant un budget prévisionnel, à fréquentation égale (en espérant que celui-ci puisse augmenter), le déficit s'accroîtrait légèrement d'environ 1 000 €.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

4. TARIS 2008 DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

□ RESTAURANT SCOLAIRE

Annie **HAMON** donne lecture du bilan pour la cantine ainsi que de la proposition pour les tarifs 2008.

Michel **GALLOU** demande pourquoi il n'y a plus de subvention ONILAIT ?

Annie **HAMON** répond que cette subvention était très faible et qu'elle demandait un travail administratif important pour un résultat faible.

Le déficit est de 9 575,58 € en 2007 du fait notamment du départ de Locquéolé en septembre. Ce manque à gagner se fera sentir de façon plus lourde sur l'année 2008.

Les efforts du cuisinier sur les achats alimentaires et la composition des menus est noté.

Le bilan met en perspective une légère baisse de fréquentation chez les élèves de primaire, sans raison particulière, semble-t-il.

Gille **CREACH** fait noter la baisse de fréquentation et le déficit plus important, il s'agira de trouver les moyens pour attirer les enfants.

Si la qualité des repas servis ne peut en aucun cas expliquer cette désaffection, sans doute faudra t-il envisager une opération de communication (enquête de satisfaction, informations,...) auprès des familles et mettre en place des actions promotionnelles (repas à thèmes, bio,...).

Les tarifs 2008 s'élèvent à :

-Pour la maternelle : 2,75 €

-Pour le primaire : 2,96 €

-Pour les adultes : 4,85 €

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

□ GARDERIE PERISCOLAIRE

Annie **HAMON** présente le bilan de la garderie périscolaire. Le déficit s'élève à 1095 € pour 2007. Il est proposé de maintenir les tarifs.

Michel **COJEAN** se demande s'il n'y a pas de risque à maintenir le tarif actuel plutôt que d'appliquer une légère augmentation.

Annie **HAMON** estime qu'il s'agit avant tout d'un service rendu aux familles et que tout ne peut pas augmenter surtout dans le contexte actuel.

Les tarifs 2008 :

-Matin : 1,40 €

-Soir 01 heure : 1,30 €

-Soir 02 heures : 2,15 €

Goûter : 0,55 €

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

5. BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Annie **HAMON** présente le budget 2008 de la commune.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 907 998,74 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 646 926,00 €.

Michel **COJEAN** intervient au nom du groupe d'opposition qui ne votera pas ce budget, celui-ci ne correspondant pas aux projets qu'il s'est fixé.

Annie **HAMON** précise qu'il s'agit d'un budget de transition qui pourra être repris par le Conseil en place après les élections.

Michel **GALLOU** ajoute qu'il est regrettable que la commune n'ait pu profiter de l'ECOFAUR pour le réaménagement de la rue Robert Jourden comme Carantec ou Henvic pour des projets comparables.

Annie **HAMON** rappelle que le projet ne répondait pas aux critères établis (3 sur 16) sauf à augmenter considérablement le coût final de l'opération par l'utilisation de matériaux dits « nobles ». Par ailleurs, les projets de ces communes étaient déposés avant 2003 (avant que les critères ne changent).

André **PERON** ajoute que par ailleurs, il s'agit de communes de moins de 2 500 habitants (à l'époque).

Michel **GALLOU** souligne qu'il fallait utiliser des matériaux nobles et que le sable semblait répondre aux critères.

Annie **HAMON** indique que l'utilisation de matériaux nobles aurait augmenté le coût du projet. André **PERON** ajoute que l'utilisation de sable par exemple engendre des problèmes au niveau de l'entretien.

Hervé **RICHARD** intervient pour dire qu'en 2005 seuls 10 ou 11 dossiers ECOFAUR sur 80 ont été retenus.

Gilles **CREACH** revient sur la nécessité d'engager un budget voirie plus conséquent vu le mauvais état du réseau routier communal.

André **PERON** indique qu'il est un peu d'accord mais qu'il y a aussi une grosse opération (rue Robert Jourden) et des contraintes budgétaires.

DECISION : ADOPTE PAR 15 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS

6. BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 234 157,35 €.

Les dépenses et recettes en investissement s'équilibrent à 115 804,50 €

Gilles **CREACH** fait remarquer que la commune ne dispose pas de réserves suffisantes pour faire face à d'importants travaux sur un réseau ancien. Il y a donc lieu de prévoir une augmentation à court terme. Il indique également que c'est une bonne chose de faire en premier lieu l'étude –diagnostique.

André **PERON** rappelle le déroulement de cette étude notamment la phase de numérisation du réseau.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

7. BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 177 411,54 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 283 605,32 €.

Annie **HAMON** évoque l'extension du réseau d'assainissement collectif pour le lotissement des Vergers et la mise en place de la PVR pour ce cas précis.

Michel **GALLOU** estime que ces travaux donneront l'opportunité de supprimer 2 postes de relevage à Kerloscant.

Daniel **GUYOMARCH** remarque l'amélioration en matière de rendement aujourd'hui évalué à 75 %.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

8. BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DES GENETS

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 912 000,00 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 596 216,31 €.

Annie **HAMON** indique que le permis de lotir a été déposé.

Concernant le retard pris pour ce lotissement, Michel **GALLOU** demande si l'ABF avait des raisons valables de le modifier.

André **LE NOIR** revient sur les modifications apportées notamment le souhait initial de mettre en oeuvre la mixité sociale alors que dans le projet présent les logements sociaux sont regroupés en bordure de voirie. La mixité sociale étant un principe important de la loi SRU, les ABF « ne jouent pas trop le jeu ».

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

9. BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT LE PERENTES

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 80 000,10 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 40 000,05 €.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

10. ENQUETE PUBLIQUE – CREATION D'UN ENCLOS PISCICOLE A SAINT-SEVE

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal, la demande présentée par le MOULIN DE PENARVERN sis à SAINTE-SEVE.

Le siège de l'élevage piscicole est basé au lieu-dit « Le Moulin de la Fontaine Blanche ».

En effet, aujourd'hui, le site piscicole ne possède pas d'arrêté d'autorisation à exploiter, l'ancien étant arrivé à échéance en 2003. Il s'agit d'obtenir une autorisation de créer un enclos piscicole avec prélèvement d'eau pour l'alimentation des bassins pour la pisciculture de Penarvern sur la commune de Sainte-Sève.

Monsieur **GEOFROY**, gérant de la pisciculture, souhaite régulariser son élevage piscicole en étangs pour une production annuelle maximale de 20 tonnes de truites.

Au titre du code de l'environnement, une enquête publique a eu lieu du lundi 21 janvier au jeudi 21 février 2008 dans la commune de Sainte-Sève. Le territoire de Taulé étant atteint par le périmètre d'affichage, il est demandé au Conseil Municipal, outre les autres dispositions d'affichage et de mise à disposition du registre, de donner son avis sur cette demande.

DECISION : ADOPTE PAR 21 VOIX ET 2 ABSTENTIONS

11. QUESTIONS DIVERSES

□ VENTE DE TERRAIN – ZONE DES AJONCS - :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Rémy **DUMONT** souhaite acquérir une parcelle à la zone artisanale des Ajoncs en vue de réaliser un atelier de motoculture. Il souhaite pouvoir acquérir un terrain d'une superficie d'environ 1 000 m².

Une solution est envisageable sur les terrains restés disponibles sections F n° 1 296 et 1 261.

Une voie d'accès d'environ 6 mètres de large sera conservée pour accéder à la parcelle du fond.

La réalisation d'un plan d'arpentage devra être demandé.

Le prix de vente est fixé à 3,05 € / m².

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

□ DEMANDE D'EMPLACEMENT :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'emplacement pour une activité de restauration ambulante à Penzé (« Resto-bus ») du jeudi au dimanche ainsi que les jours fériés du mois de mai à septembre 2008.

DECISION : ADOPTE PAR 22 VOIX ET UNE ABSTENTION

❑ **ADMISSION EN NON VALEUR:**

La Trésorerie de Morlaix-Banlieue a transmis un état des produits irrécouvrables concernant les années 2002 – 2003 – 2004 et 2005.

- Commune : 130,00 €
- Service assainissement : 589,17 €
- Service eau : 786,44 €

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE

12. INFORMATIONS

❑ **SDAGE :**

Annie **HAMON** informe le conseil qu'une consultation aura lieu du 15 avril au 15 octobre et que des questionnaires seront déposés dans les boîtes aux lettres.

❑ **AUTRES INFORMATIONS :**

-Annie **HAMON** indique que la procédure d'appel d'offre pour l'étude-diagnostic concernant le réseau d'eau potable va être lancée.

-Travaux de l'église : André **LE NOIR** signale quelques dysfonctionnements nécessitant un recours auprès de l'assurance en vue d'une expertise suite à un dégât des eaux.

-Rue Robert Jourden : André **PERON** indique que les travaux reprennent courant de semaine prochaine

-Extension du réseau d'eau SMVI – Atelier DEROFF : les travaux vont commencer.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

FIN DE LA SEANCE A 22H50
